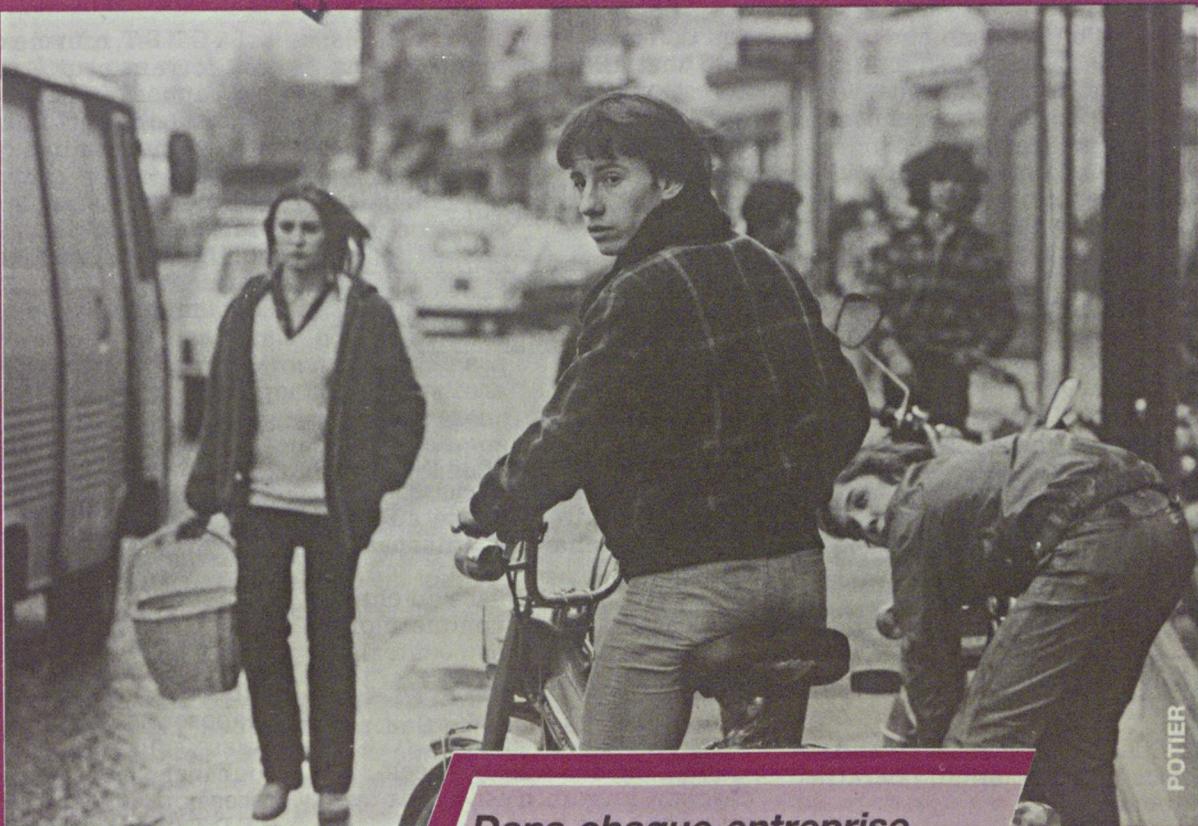




VOIX DES MINEURS  
ET DES METALLURGIESTES

# POUR L'EMPLOI



*Dans chaque entreprise  
au moins un jeune  
sur un contrat d'alternance*

POTIER



35

AVRIL

# LE CHARBON LORRAIN OU LE CATASTROPHISME ORGANISÉ

## DÉMOCRATISER POUR MIEUX LIQUIDER ?

Aujourd'hui, le réalisme laisse place au catastrophisme. Il ne serait pas raisonnable de rapporter les projets plus que pessimistes de la Direction, qui incontestablement veut aller plus vite que les technocrates économiques les plus pessimistes. Comment expliquer autrement le comportement des dirigeants de l'entreprise qui, tout en choisissant la facilité mathématique, vont jusqu'à distiller leur résignation sur le personnel.

Cette situation est INTOLÉRABLE.

— Intolérable pour l'avenir de l'entreprise,  
— intolérable pour l'avenir de notre région,  
— intolérable dans un monde, où il faut être offensif et non pas défaitiste.

La C.F.D.T. DENONCE. La sinistrose de la Direction lui fait faire n'importe quoi :

\* réduction des effectifs, plus forte que dans le Nord-Pas-de-Calais et le Centre-Midi,

\* le 6 avril 1986 des jeunes travaillant à Simon sont mutés à Grosbliederstroff, qui va fermer en mai 1986 et dans la cokerie de Marienau, qui va fermer en fin d'année 1986. De qui se moque-t-on ?

\* fermeture des installations saines, telles le puits 6,

\* tentatives à peine cachée de remettre en cause le Statut du Mineur :

• en voulant faire payer un loyer à des veuves pourtant ayants droit et logées dans des logements H.B.L.,

• en « détachant » des jeunes de l'atelier électronique du Puits V vers une entreprise privée (H.T.M.I.) à Valmont.

La C.F.D.T. ne peut accepter de tels agissements. Il faut que cela cesse. Les Pouvoirs Publics

(qu'ils soient d'avant ou d'après le 6 mai 1986) demandent à la Direction Générale de faire un pas en arrière et la Direction Générale en fait deux.

### POUR LA C.F.D.T., IL FAUT ÊTRE SERIEUX ET CREDIBLE

SERIEUX et la C.F.D.T. ne nie pas les réalités. Le charbon national a été **politiquement** écarté dans le bilan énergétique national.

### POURQUOI ?

— Pour faire toute la place au nucléaire dans l'électricité,

— pour faire la place au gaz pour les échanges internationaux,

— pour faire la place au charbon d'importation comme monnaie d'échange des centrales nucléaires vendues.

Exemple : l'Afrique du Sud.

CREDIBLE — Malgré cela, le charbon lorrain n'est **économiquement** pas mort.

### POURQUOI ?

— parce que dans les 10 ans qui viennent, le charbon commencera à remplacer le pétrole dans le monde entier,

— parce que le charbon sera l'énergie la moins chère,

— parce que malgré le nucléaire, la France aura besoin de quelques centrales au charbon,

— parce que le charbon lorrain permet la diversification de notre énergie.

### POUR LA C.F.D.T., BAISSEZ LES BRAS, EST SUICIDAIRE

Au pire, la France aura besoin de 20 millions de tonnes de charbon. La C.F.D.T. prouve que le charbon lorrain est rentable par rapport au charbon européen. Le prix de revient du charbon lorrain est meilleur qu'en Allemagne et ses sièges gagnent des prix de performances européens (La Houve, Vouters...).

La C.F.D.T. affirme que le charbon lorrain peut être compétitif par rapport au charbon d'importation. Les efforts des deux dernières années ainsi que la participation des mineurs à la réflexion en sont le garant. De plus, la clarté sur les charges non liées à la production démontreraient bien des aberrations économiques.

### POUR FAIRE VIVRE LES H.B.L. LONGTEMPS, LA C.F.D.T. PROPOSE :

Les réserves de charbon lorrain permettent de produire pendant plus de 30 ans une production analogue à celle actuelle. Tout en sachant que toutes les réserves ne sont pas encore recensées. Le malaise qui justifierait la récession serait l'écoulement. Aujourd'hui, personne, que cela soient les Pouvoirs Publics ou les Directions n'osent proposer des chiffres. Cette fausse pudeur risque fort d'encourager les partisans de la récession. C'est pourquoi, la C.F.D.T. tient à faire les propositions suivantes qui sont réalistes et économiquement sérieuses pour les houillères du Bassin de Lorraine.

La C.F.D.T. propose que le charbon lorrain serve :

— pour 4 millions de tonnes à fabriquer de l'électricité,

— pour 2 millions de tonnes à chauffer les bâtiments publics et collectifs,

— pour 1,5 million de tonnes la sidérurgie lorraine (actuellement),

— pour 1,5 million de tonnes l'industrie (actuellement).

La C.F.D.T. avec les mineurs ne peut accepter que ceux qui sont payés à garantir l'avenir se résignent sans valoriser les atouts de notre bassin. Voilà sur quoi, nos dirigeants doivent se battre. C'est sur ces projets, que la C.F.D.T., mais aussi l'ensemble de la population est prête à agir.

# ÉDITORIAL

## Adhérent, tu es le pivot de notre action

Nous avons réussi à obtenir de l'U.I.M.M. qu'elle ouvre des négociations sur des sujets reliés à l'emploi.

Tu l'as appris, au moins par l'information syndicale, la première séance a eu lieu le 12 mai. Au moment où cet éditorial est écrit, il n'y a eu que cette première séance inaugurale. Trois autres dates de réunions de négociations ont été fixées : 2 juin, 17 juin, 1<sup>er</sup> juillet. Il s'agit là de faire un premier tour de table sur les cinq sujets retenus de part et d'autre, pour négocier sur l'emploi, les conditions d'emploi. Sans aucun doute, un deuxième round aura lieu à la rentrée de septembre, car nous ne comptons pas négocier pendant la période des deux mois de congés d'été. Combien de temps durera cette deuxième partie des négociations ?

Rien n'est absolument sûr, mais on peut envisager que la conclusion soit prête pour novembre. En effet, le programme est lourd :

### PROGRAMME DES NÉGOCIATIONS

#### Réduction et aménagement du temps de travail

Dans la continuité de l'accord du 23 février 1982, il s'agira de négocier des modalités d'aménagement et de réduction du temps de travail, avant la sortie de l'ordonnance prévue par la loi d'habilitation, afin de peser sur son contenu, pour obtenir des garanties pour les salariés.

#### Mutations technologiques

Prendre en charge le plus tôt possible les changements technologiques pour que les travailleurs puissent les maîtriser plus et mieux, telle est la volonté qui nous anime.

#### Formation professionnelle

Nul ne nie la nécessité de développer pour tous et toutes. C'est très lié aux mutations technologiques.

#### Problèmes généraux de l'emploi

En renégociant l'accord de 1973 sur les problèmes généraux de l'emploi, il faudra donner un rôle plus dynamique aux commissions partaires territoriales de l'emploi pour qu'elles contribuent à maintenir et développer l'emploi dans les bassins de main-d'œuvre. Il faudra qu'il y ait des moyens supplémentaires pour les organisations syndicales signataires pour intervenir plus efficacement au niveau des P.M.E.

#### Mobilité

Sur ce chapitre, ce sont les patrons qui sont demandeurs, notamment sur le transfert de la prime d'ancienneté, vers d'autres utilisations.

L'essentiel des points de la plate-forme revendicative nationale de la F.G.M.M.-C.F.D.T.

a été repris dans les quatre premiers chapitres (voir V.M.M. n° 8 d'octobre 1985). Reste le plus dur : négocier pas à pas, point par point, en sachant que cela forme un ensemble, un tout.

Ce n'est qu'au bout de la négociation que nous pourrons mesurer les résultats sur l'ensemble.

#### UN ACCORD-CADRE NATIONAL

Au niveau national, ce sera un accord-cadre dont l'application devra être négociée dans les entreprises et les conventions collectives. Dans quelques mois, plutôt que de laisser faire la déréglementation sauvage de façon unilatérale par les patrons cet accord-cadre, si nous aboutissons, permettra de négocier au plus près des réalités ; entreprises et bassins d'emploi pour les conventions collectives.

Cet accord-cadre constituera un outil pour agir sur les situations réelles.

La F.G.M.M.-C.F.D.T. a déjà donné des informations sur sa plate-forme nationale pour l'emploi. Elle continuera à informer au fur et à mesure du déroulement des négociations. Mais cela n'est pas suffisant, il faut que cette négociation devienne l'affaire de tous les salariés de la métallurgie.

#### LE PIVOT DE L'ACTION SYNDICALE

Ce n'est pas si simple qu'une négociation nationale soit prise en charge par les salariés concernés. Pourtant, elle peut, à terme, ou immédiatement, changer leurs conditions de travail, leurs conditions d'emploi, leur vie.

Ce n'est pas si simple qu'une négociation nationale soit clairement l'expression du rassemblement des problèmes, des difficultés de tout ou chacun. En effet, les situations sont diverses. Cette circulation à deux sens est indispensable entre la fédération au niveau national et chaque travailleur. Elle peut passer par un certain nombre de moyens, de supports : médias, presse et papiers syndicaux. Mais il n'y aura véritablement information, débat, action syndicale que si cela passe par toi, adhérent de la F.G.M.M.-C.F.D.T.

Ton rôle, ton implication dans l'action syndicale, c'est d'être en même temps à l'écoute de tes collègues, de tes camarades de travail et à l'écoute de ton organisation syndicale.

Ton rôle, ton implication dans l'action syndicale, c'est d'être en même temps capable de dire à ton syndicat ce que pensent, ce qu'ont besoin les travailleurs que tu connais, et capable de dire à ceux-là ce que pense, ce que fait la F.G.M.M.-C.F.D.T. Quelles que soient tes responsabilités syndicales, professionnelles ou autres, ta responsabilité d'adhérent de la C.F.D.T., c'est d'être pivot de l'action syndicale.

## QUELQUES CENTAINES DE MINEURS EN L'AN 2000?

Est-ce que l'horizon 2000 verra la fin de l'industrie minière ? Tout porte, en effet, à croire, que l'horizon 2000 pourrait signifier la fin de l'industrie minière. **Actuellement, un peu plus de 60 000 mineurs en France.** Combien serons-nous à l'ère du 21<sup>e</sup> siècle ? Nul ne peut le prédire, mais une chose est sûre, si la politique minière, dans les prochains temps, ne prend pas un autre tournant, ça signifiera bien :

### plus que quelques centaines de mineurs en France en l'an 2000.

La réunion du Conseil National de l'Union Fédérale des Mineurs, qui s'est tenue à Bierville les 24 et 25 avril a confirmé cette orientation. En effet, lors du tour d'horizon de l'ensemble des substances minières, il s'est dégagé de nombreuses craintes et inquiétudes pour les temps à venir.

Cette orientation s'est vérifiée dans toutes les substances minières.

**Charbon :** La Commission de l'Article 11 (composée de la Direction des organisations syndicales) a déposé son orientation auprès du Gouvernement. L'objectif des organisations syndicales dans cette commission étant de contrecarrer la volonté délibérée des dirigeants de liquider les mines de charbon jusqu'à l'horizon 2000. Afin d'éviter que la Direction s'oriente vers l'utilisation en France du charbon importé, la C.F.D.T. a réaffirmé la nécessité de produire du charbon national pour ne pas rester à l'écart du développement de la production charbonnière mondiale.

# La situation économique et sociale dans les mines

Pour la C.F.D.T., il faut que dès 86 soit défini un contrat précis entre les Pouvoirs Publics et l'entreprise, afin de déterminer clairement des objectifs de production et d'activité charbonnière à moyen et long termes. La politique ne doit pas être tributaire d'événements économiques conjoncturels, tels que la baisse du prix du pétrole, mais elle fait l'objet d'une planification.

Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'effort produit par l'ensemble de la corporation, pour engager l'entreprise vers sa modernisation et sa compétitivité à l'échelon européen. Il est indispensable de poursuivre notre effort en donnant de réelles perspectives d'avenir au charbon national.

### Situation dans les différents bassins :

#### Houillères Bassin de Lorraine :

Les effectifs sont en baisse :

- 1 433 en 84,
- 1 602 en 85,
- 3 600 emplois de 1985 à 1988.

Depuis 85, le niveau de production se situe en-dessous de 10 millions de tonnes pour atteindre 8,6 millions en 88. Si l'on ne veut pas que la totalité de la production lorraine soit condamnée, il est indispensable que le personnel se mobilise. Or, il semble que le personnel se résigne à une sorte de fatalité. Les anciens aspirent à la retraite anticipée, les jeunes sont éjectés vers E.D.F. ou ailleurs : R.A.T.P. — gendarmerie. Mais cette situation ne durera pas ; d'ici quelques années,

l'ancienneté du personnel sera trop élevée pour les mutations hors entreprise et pas assez pour prétendre à la retraite, même anticipée.

La C.F.D.T. se donnera les moyens pour être sur le terrain, afin de créer la mobilisation. Les autres syndicats refusent toute initiative intersyndicale, ceci malgré les nombreuses démarches effectuées par la C.F.D.T.

#### Nord-Pas-de-Calais :

La récession : baisse d'effectif prévisible en 86 : 3 500 personnes. Les puits connaissent des résultats de plus en plus mauvais. La fermeture des centrales électriques est prévue en 90. Fermeture rapide de la cokerie de Droncourt. Le bassin risque d'être fermé en 92. D'autres inquiétudes planent, ce sont les attaques au Statut du Mineur aggravées par la situation du patrimoine immobilier.

#### Centre-Midi :

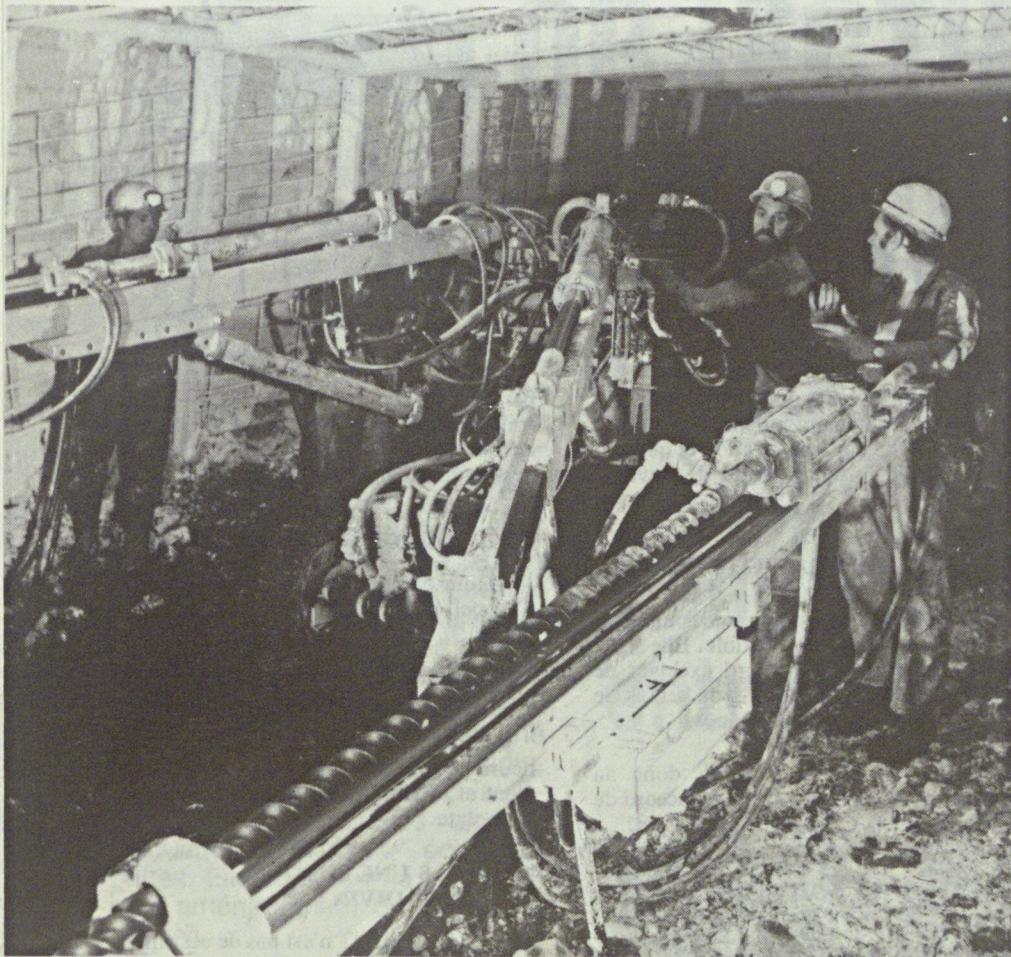
Dans ce secteur, de graves difficultés existent depuis bien longtemps.

#### Blanzy :

La décision de fermer le Puits de Rozelot va faire baisser les effectifs de 400 personnes. Il ne resterait plus qu'un puits en activité : Darcy.

Si le rendement prévu par la Direction n'est pas atteint fin 86, le fond de Darcy sera fermé, 450 personnes concernées. Il ne restera donc que les mines à ciel ouvert.

Le personnel est incité à partir en retraite anticipée ou à être muté soit dans le groupe CdF, soit vers EDF-GDF.



#### **Carmaux :**

La fermeture du fond est programmée d'ici 88. La cokerie serait fermée en mars 87.

Les Découvertes (mines à ciel ouvert) restant en activité ne pourront absorber la totalité du personnel. Plusieurs centaines de mineurs resteront sur le « carreau ».

#### **Cévennes :**

Le secteur Ladrecht ne sera pas exploité, malgré toutes les actions menées, même dans la violence. Le licenciement des 3 délégués C.G.T. reste maintenu, ceci malgré l'accord conclu entre la Direction et la C.G.T.. Quel est le résultat de ce conflit ? Pertes de salaire pour des dizaines de mineurs et ceci sans résultat (44 personnes pendant 16 mois en grève).

L'avenir des Découvertes n'est pas assuré.

#### **Salsignes Mine d'Or :**

Fermeture prévue en 89. Manque de minerais. 600 personnes vont continuer de travailler le minerai importé de Grèce. La Direction envisage même des licenciements dans ce secteur.

#### **Saint-Salvy (Zinc) :**

Fin du gisement, pas de nouvelles recherches entreprises.

#### **Uranium :**

Cette exploitation est au creux de la vague. Le marché devient vulnérable, suite à la baisse du dollar. Les départs à la retraite en 86 ne seront pas remplacés.

#### **Ardoisières Ouest :**

Dépôt de bilan de la société d'Anjou le 28 mars 86. La deuxième société reste la seule productrice d'ardoise. Le reclassement du personnel (400 personnes) est posé. Les Pouvoirs Publics laissent pourrir la situation. La C.F.D.T. a élaboré un dossier pour la sauvegarde de l'emploi, donc de la survie de l'entreprise. Il faut permettre aux ardoisières de reconquérir la part de marché, qui lui revient par une modernisation de l'outil de production et par une autre utilisation de la structure industrielle et commerciale existante.

#### **Potasse :**

Dans ce secteur, planent de graves inquiétudes pour l'avenir au-delà de 2004 et même avant.

— L'exploitation du chantier d'Ungersheim, en Alsace, n'a pas atteint le point de non retour.

— Les dotations 86 de l'actionnaire ne sont toujours pas connues.

— Absences de moyens pour faire des recherches pour l'exploitation du chantier de Sainte-Croix-en-Plain (trois concessions), afin de permettre l'application du rapport Duchêne.

— Inquiétude sur le prix de vente de la potasse, due à la baisse du dollar et du fuel.

— Solutions à trouver qui répondent à la pression des Hollandais concernant la réduction des rejets de sel dans le Rhin. La C.F.D.T. n'acceptera aucune proposition de réduction de la production liée à ce problème.

— Implantation d'une saline d'une première tranche de 300 000 tonnes.

#### **Mines de Fer Est :**

Jondreville a fermé. Il ne reste que 4 mines en activité.

Ce tableau très exhaustif de la situation des différentes substances, démontre à l'évidence que la profession minière a raison de s'inquiéter de son avenir. La C.F.D.T. depuis de longues années a toujours mis en avant le problème de l'emploi. Il nous paraît indispensable de réagir ensemble avec les autres partenaires afin d'obtenir des résultats concrets. Notre tentative de réunion intersyndicale entre toutes les organisations syndicales a échoué, puisque les autres organisations n'acceptent pas de se réunir (sauf la C.G.C.). Mais ce n'est pas pour autant que la C.F.D.T. désarmera, nous mettrons tout en œuvre pour arriver à des résultats. Il est important d'expliquer cette situation à l'opinion publique, qui malheureusement se fait une très mauvaise image de la situation des entreprises minières. Notre sous-sol français contient des richesses, qu'il ne faut pas dilapider, mais exploiter dans les meilleures conditions possibles en acceptant de prendre en compte les propositions des Organisations Syndicales. Le Conseil de l'Union Fédérale a décidé de s'adresser au Ministre de l'Industrie M. MADELIN pour lui demander de recevoir une délégation de notre organisation.

Les mineurs doivent comprendre la nécessité de lutter ensemble, si nous ne voulons pas que l'horizon 2000 signifie la fin de la profession minière.

Outre, les problèmes économiques largement responsabilisés par les Pouvoirs Publics, la C.F.D.T. soupçonne que les dirigeants des différentes entreprises minières cherchent à remettre en cause le Statut du Mineur. Une telle orientation est inadmissible d'autant plus, qu'elle apporte une atteinte sans précédent sur le pouvoir d'achat du personnel.

La C.F.D.T. n'acceptera jamais de telles manœuvres et engagera toutes les formes d'actions possibles, afin que les droits légitimes du personnel ne soient pas remis en cause.

# UNE C.F.D.T. TOUT FEU – TOUT FLAMME



Un salarié saisissant une juridiction, fusse-t-elle du travail, cela est une action individuelle.

Mais lorsque 34, puis 42 salariés font la même démarche, appuyés par leur section syndicale C.F.D.T., cela devient une action collective et une bataille syndicale.

C'est cette bataille syndicale, que s'emploie à mener, avec la ténacité qu'on lui connaît, la S.S.E.-C.F.D.T. de la société DUPONT à Faverges en Haute-Savoie.

DUPONT, une marque prestigieuse, dans des vitrines qui ne le sont pas moins !

Mais DUPONT, c'est aussi plus de 900 salariés comme les autres avec des travailleurs qui travaillent en équipes. Ce sont ces équipiers qui sont à l'origine de cette bataille juridique. Ils sont une centaine pour qui un accord d'entreprise signé en 1975 par la C.F.D.T. prévoyait un horaire hebdomadaire inférieur de 4 heures à celui du personnel journalier. Une application sans problème jusqu'en janvier 82, date à partir de laquelle l'entreprise était tenue de ramener l'horaire des journaliers à 39 h à la suite des décisions gouvernementales.

Très logiquement l'accord devait jouer à plein, afin que l'écart de 4 h soit maintenu entre les journaliers et les équipiers.

Mais la direction ne l'a pas entendu de cette oreille. Pour elle, il était hors de question qu'une catégorie de travailleurs atteigne les 35 heures avant l'heure.

Et puis, à la veille de 83, nouvelle difficulté : car comment appliquer l'accord national signé par la fédération et qui prévoit une réduction du temps de travail à 38 h 30 ?

## LES GRANDES MANŒUVRES

Commencent alors les grandes manœuvres d'une C.G.T. très flexible. Elle signe avec la direction un accord excluant de toutes nouvelles réductions du temps de travail, le personnel en équipes.

L'écart de 4 heures passe donc au 1<sup>er</sup> janvier 83 à 2 h 30 sans que l'accord de 75 signé par la C.F.D.T. soit dénoncé.

## QUE JUSTICE SOIT FAITE !

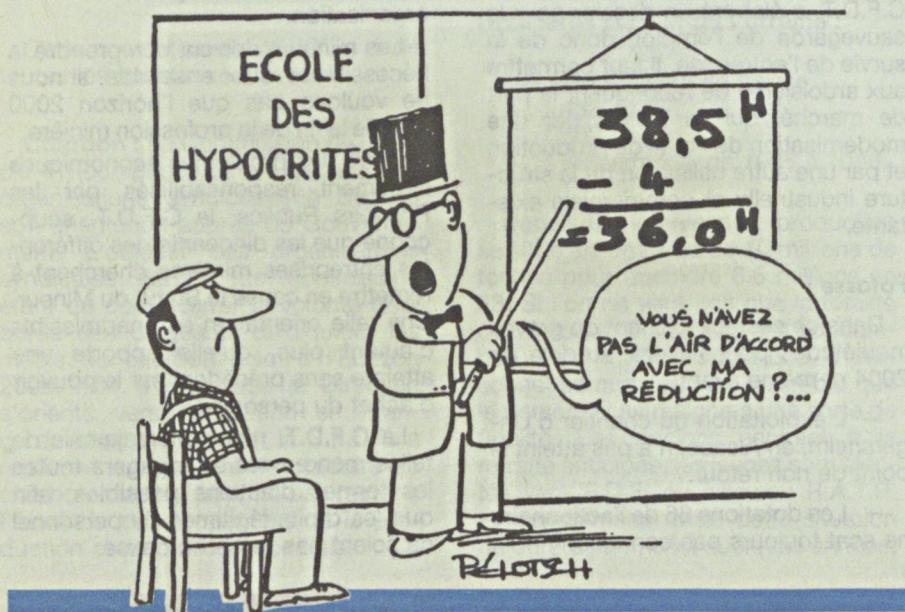
34 salariés saisissent des Prud'hommes pour que soit respecter l'accord de 75.

Le conseil des Prud'hommes fait droit aux demandeurs en fixant l'horaire des équipes à 34 h 30 tout en ordonnant la récupération en repos des heures travaillées en trop depuis le 1<sup>er</sup> janvier 82.

La Cour d'Appel suit les Prud'hommes dans son jugement.

## VOUS AVEZ DIT JUSTICE ?

La direction ne respecte pas sa signature. Elle n'est pas plus décidée à exécuter les décisions de justice. Elle refuse la récupération.



pération en congés rémunérés des heures travaillées en trop. Comment ? Oh rien de bien sorcier, elle sort tout simplement de son chapeau la notion de travail effectif !

## OUI, ON A DIT JUSTICE !...

Retour de nos équipiers devant la Cour d'Appel qui interprète sur chacun des points :

- la notion du travail effectif n'est pas différente en 83 de ce qu'elle était en 75 ;
- ordonne à nouveau la récupération, heure pour heure jusqu'à la date du jugement et un horaire de 34 h 30 à partir de cette date.

## MAIS PAS UNE JUSTICE DE DROIT DIVIN !

La Sté DUPONT n'est pas de ces entreprises à substituer les décisions de justice aux siennes. Elle « autorise » les équipiers à prendre un congé non rémunéré en compensation. Chaque plaignant est « autorisé » à effectuer un horaire 34 h 30 s'il le veut mais avec la perte de salaire correspondante.

S'autorisant quant à elle d'introduire au code de bonne conduite, un nouveau critère « comportement vis-à-vis de l'entreprise ». C'est donc clair pour tous, et à chaque agent de maîtrise d'être en tête du hit-parade de la répression.

Depuis le 26 septembre 1985, l'accord de 75 est officiellement dénoncé, manière élégante et légale de ne pas respecter une signature. Dans le cadre de la renégociation, la S.S.E.-C.F.D.T. fait des propositions accompagnées d'un aménagement du temps de travail sur la base d'un horaire de 34 h 30 pour le personnel en équipes, augmentant la durée d'utilisation des équipements de 4,6 %.

Nos camarades de la C.G.T. hurlent à la flexibilité, au point de se retrouver sans voix dans la négociation !

L'action de la S.S.E.-C.F.D.T. est guidée par l'évolution de l'emploi et des conditions d'emploi dans une entreprise qui a les moyens d'y contribuer.

Cette bataille juridique en est un des éléments (bataille non terminée puisque les équipiers retournent prochainement en Cour d'Appel). ST DUPONT se dit orfèvre, dommage pour l'entreprise que sa vitrine sociale n'ait pas l'éclat de sa vitrine commerciale.

# OBJECTIF : UN JEUNE – UN EMPLOI

**Agir pour l'emploi :** agir pour l'emploi des jeunes est une nécessité et une priorité de la C.F.D.T. On ne peut pas accepter un chômage de plus en plus long et qui touche toujours un très grand nombre de jeunes gens et encore plus de jeunes filles. C'est inacceptable pour un jeune qui se voit marginalisé au moment où il veut entrer dans la vie active, c'est inacceptable pour l'économie du pays qui se prive de l'apport de toute une classe d'âge. Avec ses militants, ses adhérents la C.F.D.T. s'engage et agit sur les terrains industriels, sociaux, économiques. Elle agit pour la réduction et l'aménagement du temps de travail.

## LES CONTRATS EN ALTERNANCE :

C'est une possibilité intéressante qui permet à des jeunes d'avoir un travail tout en se formant. Mais nous constatons aujourd'hui que ces contrats en alternance sont encore trop peu utilisés, et pourtant, nous avons soit un fils, soit une fille qui sorti(e) de l'école n'a toujours pas trouvé un emploi. Nous connaissons certainement un ami dont le jeune cherche un emploi. C'est pourquoi chaque adhérent à des degrés différents doit se sentir concerné. **L'affiche** que nous vous proposons en page centrale de la V.M.M. indique que : « un emploi - le pied dans la vie ».

Alors comment pouvons-nous aider ces jeunes qui nous entourent et qui cherchent un emploi ? Trois types de contrats existent :

**1) Le contrat d'adaptation :** il permet de compléter une qualification apprise à l'école, afin d'occuper enfin un emploi. La

## La C.F.D.T. agit dans 3 000 entreprises



durée minimum est de 6 mois, le jeune est rémunéré au minimum sur la base du S.M.I.C. Durant son contrat il suit une formation de 200 heures minimum.

**2) Le contrat de qualification :** il permet aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle. La durée du contrat varie de 6 mois à 2 ans. La rémunération varie suivant l'âge et l'ancienneté dans le contrat de 17 % à 75 % du S.M.I.C. 25 % de son temps est consacré à la formation.

**3) Stage d'initiation à la vie professionnelle :** il permet au jeune n'ayant pas encore occupé un emploi de réaliser une première expérience. Cela lui donne la possibilité ensuite de mieux appréhender le monde du travail. Ce stage dure 3 mois, la rémunération est variable, le minimum est de 535 F, plus 17 % du S.M.I.C. Il reçoit 25 heures de formation par mois. L'argent pour payer ces contrats existe, il est donc nécessaire de proposer dans toutes les entreprises, à tous les employeurs l'embauche d'un ou plusieurs jeunes. Avec vous la C.F.D.T. fait le pari de mobiliser toutes nos énergies, pour atteindre, avant les vacances, dans 3 000 entreprises, la réalisation de contrats en alternance. C'est possible, nous connaissons tous des jeunes en recherche d'emploi. Avec vos délégués C.F.D.T., faites-en la liste. Rechercher dans l'entreprise les postes de travail susceptibles de recevoir des jeunes, et ensemble discutez-en avec votre supérieur hiérarchique, voire même avec l'employeur. Plus nous en parlerons, plus les jeunes ont une chance de trouver enfin un emploi. Nous sommes tous responsables, ne laissez pas cette affiche dans votre tiroir, faites la connaître partout où cela est possible. Nous continuerons de vous tenir informés des résultats obtenus.

Dès aujourd'hui n'hésitez pas, parlez-en avec votre délégué.

# UN JEUNE UN EMPLOI

## La CFDT agit dans 3 000 entreprises

Dans chaque entreprise  
au moins un jeune sur  
un contrat d'alternance

Un travail  
+ une formation  
= un contrat d'alternance



## COMMISSION DES JEUNES DU SYNDICAT DES MINEURS DE POTASSE

Voilà déjà un an, que la commission des jeunes du Syndicat des Mineurs de Potasse fonctionne. Tout a commencé avec les camarades des différents secteurs du bassin potassique. Au vu des problèmes spécifiques que nous les jeunes militants nous rencontrons, nous avons jugé utile de créer un groupe composé de jeunes (jeunes étant ceux qui ont moins de dix ans d'ancienneté dans l'entreprise), mais sans pour autant créer une cassure avec nos camarades anciens, bien au contraire. Cette nouvelle génération, qui pour le fond, représente quand même plus de la moitié de l'effectif, voulait apporter sa contribution, « un point de vue différent », « s'exprimer », démontrer sa détermination et sa volonté de se préoccuper de l'avenir.

Bien sûr, au début, ce n'était guère facile et nous avons rencontré des

difficultés dans tous les domaines, mais pour que notre travail de recherche puisse profiter à tout le monde, nous avons décidé de mettre toutes nos réflexions sur papier dans un petit journal qui fut « baptisé » « Le Petit Rapporteur Salé ».

Aujourd'hui, nous en sommes à notre 5<sup>e</sup> parution, et il nous semble que le contenu est apprécié, surtout sur des informations pratiques et les témoignages de jeunes et de leur point de vue. Ce qui nous a désagréablement surpris c'est, lors de la campagne électorale pour les élections C.E., qu'on ait pu dénigrer et même insulter notre journal. On le comprend aisément puisque certains éclaircissements sur des réalités gênent une autre organisation syndicale qui se veut toujours être à la pointe. Nous

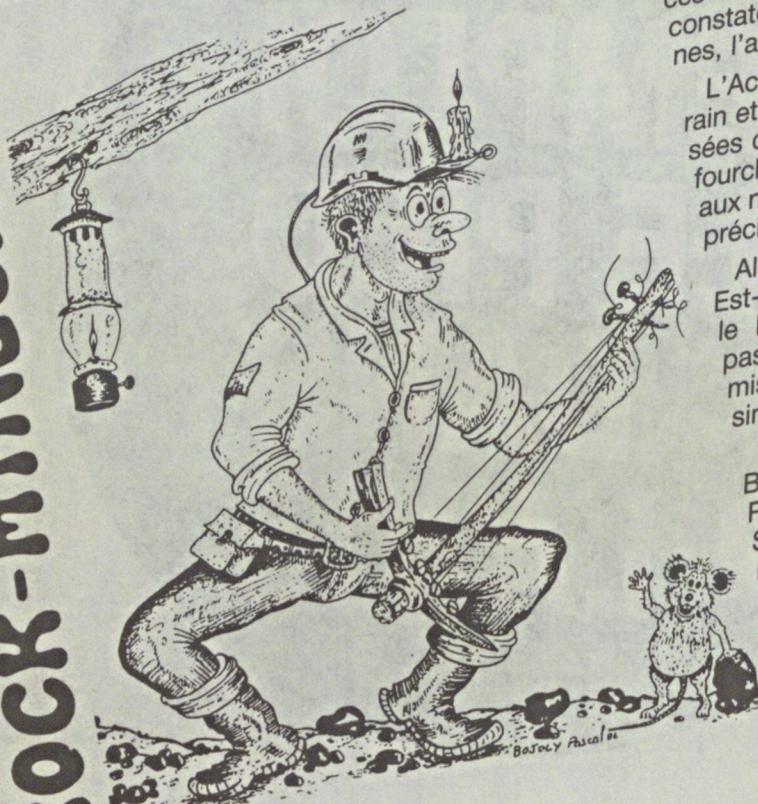
sommes passés outre et nous continuerons de dire ce que nous pensons, chacun est libre de le faire et cela a toujours été un des objectifs de notre syndicat : la démocratie.

Voilà rapidement, en quelques lignes, l'histoire de notre commission des Jeunes qui tâchera de continuer d'œuvrer toujours dans le souci de privilégier nos adhérents.

Si notre expérience vous intéresse, un petit mot à Roland RISEMANN, Responsable Commission des Jeunes Potasse, 271, route de Soultz, 68270 WITTENHEIM.

## LES JEUNES ET LES LOISIRS EN LORRAINE

### ROCK-MINEUR



SNIF !!! Après avoir recherché, fouiné et consulté les différentes organisations créatives de loisirs dans le Bassin Houiller, nous constatons amèrement qu'au niveau des jeunes, l'animation est quasiment nulle.

L'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain et les autres, sont certainement composées que de personnes comprises dans une fourchette d'âge allant des quinquagénaires aux nonagénaires (ou peut-être plus) et n'appréciant que le théâtre.

Alors culture pour qui ? On se le demande ! Est-ce là l'évolution culturelle tant prônée par le Ministère de la Culture ? Certainement pas ! Dommage, qu'il ne puisse voir cette misère culturelle touchant les jeunes du Bassin Houiller ! SNIF !

Alors faut-il, par exemple, se déplacer à Bercy ou à l'Olympia pour voir un concert Rock ? L'ancienne usine Baucknecht à Saint-Avold en Lorraine (fabrication électroménager, société allemande, qui a fermé ses portes en 1981 après 850 licenciements) ne pourrait-elle pas être utilisée ? Il faudrait prendre l'initiative. Pour les concerts des groupes régionaux qui se déroulent actuellement dans les bistrots, on ne trouve les affiches que dans les cafés du coin.

Conclusion : Si dans ce petit éventail, vous ne trouvez pas votre bonheur, allez au cinéma ou organisez des soirées entre copains. On n'a pas tellement le choix !

# CRICKET

## Ils refusent d'être « jetables »

**CRICKET** : on fabrique des briquets jetables. Depuis longtemps déjà, sous diverses appartenances sociales. Il y a un an, cette entreprise était rachetée à GILETTE par SWEDISH-MATCH. Une transaction Suédo-américaine faite sur le dos des travailleurs savoyards.

### UN PLAN DE LICENCIEMENT

C'est un plan de licenciement qui va mettre le feu aux poudres : 55 salariés sont licenciés avec une absence presque totale de plan social.

254 salariés se sont mobilisés pour obtenir de la Direction, le minimum qu'un salarié est en droit aujourd'hui de connaître : l'avenir que lui « offre » son patron.

Le conflit qui a duré plus d'un mois, n'aura pas été exempt d'événements.

### LA MAGOUILLE

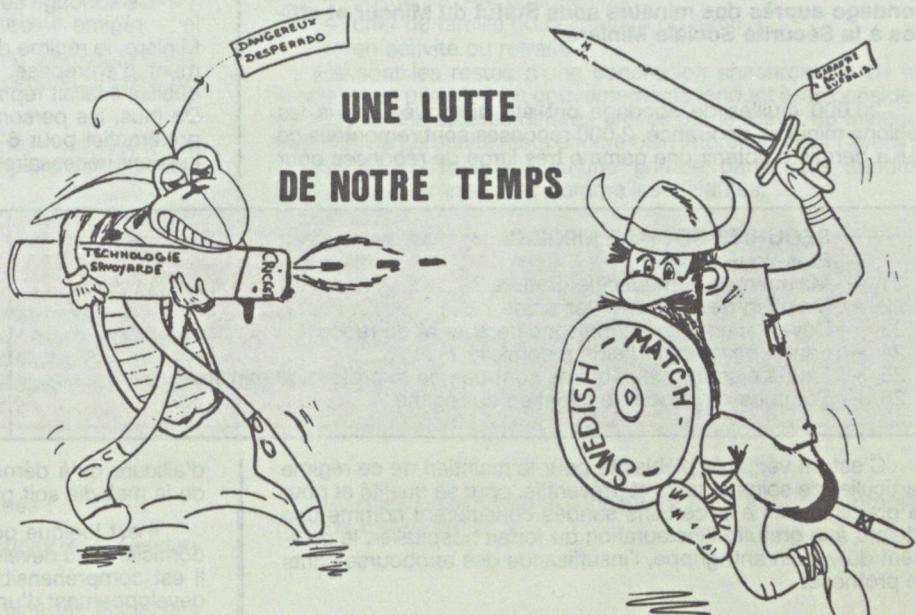
D'abord, le silence de la direction face au conflit, puis le piège de négociations bidons qui aboutissent à l'annulation de la procédure de licenciement engagée au C.E.

Deux organisations syndicales plongent dans ce piège et prennent le risque de briser l'unité des grévistes.

La C.F.D.T. pense elle que l'annulation d'une procédure n'est pas une garantie. Les travailleurs veulent savoir à quoi s'en tenir, s'y préparer car ils connaissent leur entreprise, sa place sur le marché du briquet jetable, ils sont capables de mesurer ce qui ne va pas.

La direction organise un vote à bulletin secret, sous la présidence du Maire et de l'Inspecteur du travail : « pour ou contre la reprise du travail » sur la base du protocole d'accord signé par F.O. et la C.G.C. La C.F.D.T. est alors la seule organisation syndicale à soutenir le conflit, le résultat du vote est sans appel : 91 % du personnel gréviste ou pas, se prononce contre la reprise du travail !

C'est l'échec de la direction, celui de F.O. et de la C.G.C. La C.F.D.T. est la seule organisation en capacité, grâce à ses structures,



ses militants sur le terrain, de soutenir efficacement L'ACTION DES CRICKET.

### DES NEGOCIATIONS !...

Le Préfet de Haute-Savoie s'emploie à jouer les médiateurs. La direction reprend les négociations. La C.F.D.T. y participe sur la base de positions élaborées avec les grévistes.

### ... ET LA VICTOIRE !

Après 4 semaines de grève, grève totale et unanime, les 250 travailleurs de CRICKET ont fait plier la multinationale suédoise.

Le protocole d'accord a été approuvé par 87 % des salariés votant à bulletin secret. Il comporte :

- l'annulation des licenciements,
- l'engagement de non-licenciement pour 6 mois.

Pour tout licenciement qui pourrait intervenir ultérieurement :

- priorité au volontariat,
- préavis payé intégralement et non effectué,
- indemnité complémentaire de 2 mois de salaire s'ajoutant à l'in-

demnité conventionnelle de licenciement.

— Une aide à la création d'entreprise,

— la poursuite du programme d'investissements,

— le maintien de la fabrication des briquets CRICKET 3 000 en Haute-Savoie, jusqu'à l'extinction de ce produit,

— l'étalement des retenues de grève sur plusieurs mois,

— la renonciation à toute poursuite ou sanction liée directement ou indirectement à la grève.

Nos camarades de CRICKET ont remporté une victoire sur tous les tableaux : économique, industriel et social.

Tirant les enseignements de leur conflit, ils indiquent : « une chose est sûre : sans notre indestructible unanimité, nous n'aurions jamais pu faire céder le géant suédois. Nous allons, pour l'avenir, conserver cette unité et l'organiser autour de la section C.F.D.T. élargie, renouée, renforcée. Ce sera l'outil de notre solidarité. Désormais on pourra dire d'un savoyard qu'il est plus têtu qu'un viking ! ».

Dans le cadre d'actions nationales animées par l'Union Confédérale des Retraités C.F.D.T. et la F.G.M.M. à partir d'une plate-forme revendicative, les secteurs Retraités de l'Union Fédérale Mineurs ont organisé fin 85 début 86 un sondage auprès des mineurs sous Statut du Mineur et affiliés à la Sécurité Sociale Minière.

20 000 feuilles de sondage ont été distribuées dans les régions minières de France, 2 000 réponses sont remontées ce qui a permis d'obtenir une gamme très large de réponses pour

un sondage de valeur nationale par son importance et la diversité des réponses.

Ce sondage comportait 5 groupes de questions concernant le régime de soins de la Sécurité Sociale Minière, le régime de retraites minières, les ressources, le logement d'entreprise, les loisirs, soit au total 27 questions auxquelles il fallait répondre par OUI ou par NON ou sans réponse. De plus, les personnes contactées pouvaient donner un ordre préférentiel pour 6 questions et faire les observations qu'elles jugaient nécessaires.

SECURITE SOCIALE MINIERE	OUI %	NON %	Sans rép. %
Etes-vous pour le			
21 — Maintien de la médecine gratuite ? .....	91,4	4,5	4,1
22 — Maintien de la qualité des soins ? .....	92,7	4,2	3,1
23 — Développement des maisons de cure et de repos ? .....	88,4	5,5	6,1
24 — Faut-il développer l'aide à domicile ? .....	92,0	4,5	3,5
25 — Faut-il élargir à ceux qui ne sont pas de la profession minière ? .....	76,5	13,0	10,5
26 — Sommes-nous pour le maintien du régime ? .....	91,4	3,9	4,7

C'est un véritable plébiscite pour le maintien de ce régime particulier de soins curatifs et préventifs, pour sa qualité et pour sa gratuité, même si certains sondés considèrent comme une atteinte à la gratuité l'instauration du forfait hospitalier, le paiement du vaccin anti-grippe, l'insuffisance des remboursements de prothèse.

La santé est le bien le plus précieux, elle ne doit pas être l'objet d'un commerce ni basée sur l'argent. On peut rappeler

d'ailleurs qu'à démographie égale rien ne prouve que le coût de la maladie soit plus cher au sein de ce régime de S.S.M.

Il est logique pour des retraités de dire OUI au maintien à domicile et au développement des maisons de cure et de repos. Il est compréhensible que les retraités mineurs soient pour le développement d'un régime qui, à une forte majorité, leur donne satisfaction et c'est pourquoi 3 retraités sur 4 estiment qu'il serait normal d'ouvrir ses œuvres et services aux affiliés des autres régimes de Sécurité Sociale.

RETRAITE	OUI %	NON %	Sans rép. %
Etes-vous satisfait du calcul de la retraite CAN (Indemnité uniforme par année de service) .....	61,1	31,2	7,7
31 — L'avenir du régime CAN nous préoccupe-t-il ? .....	90,4	5,1	4,5
32 — Faut-il mensualiser le paiement des retraites CAN ? .....	77,6	15,0	7,4
33 — Le cas des retraites anticipées est-il réglé ? .....	18,8	45,6	35,6
34 — Faut-il autoriser le cumul emploi-retraite avant 60 ans ? .....	27,9	54,4	17,7
35 — Savez-vous ce que signifie capitalisation à propos de retraite complémentaire ? .....	33,8	44,8	21,4
36 — Etes-vous pour le développement de la capitalisation ? .....	13,6	51,6	34,8

Chacun connaît évidemment la diminution des effectifs cotisants, conséquence de la régression de l'exploitation minière, qui dégrade la situation financière de ce régime, ce qui l'oblige à compter sur les aides des autres régimes spécifiques de retraite vieillesse ou de l'Etat, situation dont les mineurs salariés et retraités ne se considèrent pas comme responsables. Ils sont donc préoccupés par l'avenir du régime et la défense de ce régime spécifique qui paie, par année de service, la même somme que l'on soit ouvrier, contremaître ou ingénieur sans que, dans les conditions actuelles, les retraites payées par ce régime soient toujours supérieures aux retraites du régime général.

Certaines réflexions accompagnent aussi les réponses aux autres questions que nous rapportons ici :

Pourquoi les mineurs sont-ils exclus de la mensualisation ? Il faut savoir que les retraites sont payées trimestriellement à terme échu et ce qui est valable pour les fonctionnaires et les

Retraites du Régime Général, l'est aussi pour eux. Les préretraités avant le 1<sup>er</sup> juillet 1984 sont les laissés pour compte. Ils sont injustement sanctionnés et payés sur les seules années de service effectuées avant la retraite anticipée.

Des pensionnés partis en retraite avant le 1<sup>er</sup> avril 1983 supportent encore des abattements (allant jusqu'à 22 %) sur leur retraite complémentaire, alors qu'ils remplissent les conditions (37 ans 1/2 de service). Cette situation est injuste et mérite régularisation.

Concernant le cumul emploi-retraite, il faut tenir compte d'une certaine obligation à reprendre un emploi après départ en retraite anticipée en fonction des charges familiales.

A noter enfin, qu'à propos de capitalisation, malgré toute la publicité faite à ce propos, un retraité sur trois sait de quoi il s'agit, mais seulement un sur sept suggère leur développement ce qui semble bien se conjuguer avec leur attachement au régime de retraite dont ils sont prestataires.

RESSOURCES	OUI %	NON %	Sans rép. %
Etes-vous satisfait ?			
12 — Le pouvoir d'achat des retraités ? .....	16,8	79,6	3,6
13 — Les prestations logement .....	16,5	73,0	10,5
14 — Les prestations chauffage .....	12,7	84,8	2,5
15 — La réversion aux veuves .....	9,9	84,3	5,8

Là aussi, c'est un tir groupé quelle que soit la région, où se situent les réponses et on peut en dégager quelques réflexions sur le niveau des retraites aggravé encore s'il s'agit d'une retraite anticipée, après 30 ans de services, qui est inférieure au minimum de ce qui est payé pour une pré-retraite.

La réversion aux veuves est restée à 50 % alors qu'elle est passée à 52 % pour les veuves du régime général à partir de 55 ans.

Il est bon de rappeler que, dans les zones minières, il y a peu de femmes de mineurs retraités qui aujourd'hui, ont une pension pour une carrière personnelle.

Quant aux prestations de logement et de chauffage, des inégalités scandaleuses existent toujours et risquent de s'aggraver selon que l'on soit :

- ouvrier, ETAM ou ingénieur,
- chef de famille ou célibataire ou femme,
- en activité ou retraité.

Ce sont les restes d'une conception anachronique de la famille, alors que tous les gouvernements tendent à les considérer comme des salaires différenciés prévus par le Statut du Mineur, mais dont la pérennité reste encore bien imprécise pour l'avenir.

Ajoutons cependant qu'une grande partie des sondés jugent ces indemnités comme insuffisantes.

LOGEMENT	OUI %	NON %	Sans rép. %
41 — Votre logement d'entreprise est-il convenable ? .....	34,5	36,0	29,5
42 — Connaissez-vous les conditions pour être propriétaire ? .....	34,4	34,6	31,0
43 — L'environnement des cités vous satisfait-il ? .....	38,5	34,5	27,0
44 — Connaissez-vous des maisons hébergeant les personnes âgées ? .....	65,5	20,4	14,1
45 — Faut-il en ouvrir dans votre secteur ? .....	66,3	11,4	22,3

#### Voici quelques réflexions des intéressés :

- En général, les occupants des habitations rénovées dernièrement sont satisfaits,
- par contre, nombreuses critiques dans les anciennes rénovations, il y a quelques années,
- pour les maisons non rénovées, les occupants se plaignent d'un manque d'eau chaude, pas de sanitaire, d'entretien, la durée d'attente écoûte les intéressés,
- réclamations concernant les mauvais état de certaines voiries, routes, trottoirs, etc.,

LOISIRS	OUI %	NON %	Sans rép. %
Etes-vous pour			
51 — Les voyages organisés ? .....	82,5	10,4	7,1
52 — Les séjours en maison de vacances ? .....	84,0	9,2	6,8
53 — Les universités populaires ? .....	58,6	13,6	27,8
54 — Des réunions d'information sur des sujets divers ? .....	77,3	6,4	16,3
55 — Des loisirs organisés dans des clubs, amicales, etc. ....	79,5	8,0	12,5

Le temps libre est une des très grandes préoccupations des retraités.

Les retraités, veuves et invalides sont favorables à toutes ces activités de loisirs, qui néanmoins conditionnées au niveau des ressources des intéressés et aussi l'état de santé des retraités mineurs.

Nous avons enregistré des réactions concernant l'insécurité, les craintes à voir plus de démarches à domicile, le manque d'éclairage des voiries, l'absence des policiers sur le terrain.

Si le score réservé aux universités populaires semble un peu plus faible, il faut bien savoir que les cités minières étant bâties sur les lieux de l'exploitation minière, les retraités se trouvent éloignés souvent des villes importantes qui possèdent une université populaire.

Il est aussi intéressant de constater qu'il y a autant de personnes à demander des réunions d'information sur des sujets divers que de réclamer des clubs.

En ce qui concerne les questions revenant le plus souvent dans les priorités, il faut retenir :

- le maintien de la médecine gratuite,
- le pouvoir d'achat des retraités,
- la réversion aux veuves,
- la prestation chauffage insuffisante,
- l'avenir du régime de retraite C.A.N.,
- le maintien de la qualité des soins et du régime de S.S.M.

A la suite des résultats obtenus dans les différentes régions, des démarches ont eu lieu parfois avec les URIR ou UDIR-CFDT, mais souvent avec des syndicats de mineurs auprès des Préfets de région et de département, des éligibles de la Chambre des Députés ou des Conseils Régionaux ainsi qu'au sein des Directions d'entreprise. Des lettres rappelant nos revendications ont été envoyées aussi à un certain nombre d'éligibles.

Au plan national, des démarches auprès des Ministère de la Solidarité Nationale, du Président du C.A. - C.A.N. ont eu lieu en fin d'année 1985.

Les retraités de l'U.F.M. continuent aujourd'hui leurs interventions et démarches auprès des élus et du Gouvernement.



## LES PRIX

En mars, les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % selon l'indice INSEE qui atteint le niveau 403,1 (base 100 en 1970). Ce résultat succède à la baisse des prix au mois de février (- 0,2 %) et à la faible hausse du mois de janvier (+ 0,1 %). Cela porte à + 0,1 % la hausse des prix cumulée depuis le début de l'année.

En un an, l'inflation est ramenée à 3 % en mars 1986 (contre 3,4 % en février 1986 et 6,4 % en mars 1985). L'écart de prix entre la France et l'Allemagne est de 2,9 points en mars, l'inflation en Allemagne ayant été ramenée à 0,1 % en glissement annuel.

## LES SALAIRES

### • Le taux de salaire horaire ouvrier :

Le dernier chiffre connu est celui du 4<sup>e</sup> trimestre 1985, où il a augmenté de 1 % pour une augmentation totale de + 5,3 % en 1985 contre + 6,4 % en 1984.

### • La prochaine revalorisation du SMIC :

Pourrait intervenir le 1<sup>er</sup> juin prochain. En effet, il apparaît très probable que l'indice des prix du mois d'avril atteindra le

seuil de déclenchement de l'échelle mobile du SMIC fixé à 160,9. Il suffit pour cela que la hausse des prix atteigne 0,3 %, ce à quoi les observateurs s'attendent. Dans cette éventualité, le taux du SMIC passerait au minimum à **26,56 F au 1<sup>er</sup> juin** (26,04 F, SMIC applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1985 majoré par hypothèse de 2 %). Une majoration plus forte ne peut être exclue, si la hausse des prix s'avérait plus élevée que 0,3 % en avril (ainsi avec 0,5 % en avril, le SMIC passerait alors à 26,61 F). En tout état de cause, il faut attendre de connaître l'estimation provisoire de la hausse des prix d'avril, connue à la mi-mai, pour avancer un chiffre plus précis.

## EMPLOI

• **Demandes d'emploi en fin de mois** : en mars, elles ont augmenté de + 0,9 % pour se fixer à 2 380 500. Cela porte la hausse à + 2,7 % depuis le début de l'année. Rappelons que 1985 a enregistré une baisse de - 3,4 %, au contraire de 1984 où la hausse a été de + 13,3 %.

• **Offres d'emploi en fin de mois** : en mars, elles ont diminué de - 1,3 %. Elles se montent ainsi à 44 300. Depuis le début de l'année, elles enregistrent une baisse de - 3,9 %. En 1985, la hausse avait été de + 3,8 %, alors que 1984 a connu une baisse de - 20,1 %.

• **Plafond Sécurité Sociale** : rappelons que celui-ci est fixé à 9 220 F par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, mais qu'il

• **Perspectives économiques de la France**

	1986	1988
PIB	+ 2,7 %	+ 1,9 %
Prix de détail	+ 3,4 %	+ 3,4 %
Chômage	2 570 000	2 520 000
Investissement des entreprises	+ 4,3 %	+ 4,3 %
Balance commerciale	+ 10,7 MF	+ 18,7 MF

## L'UNION FÉDÉRALE DU NUCLÉAIRE COMMUNIQUE :

### TCHERNOBYL : NUAGES SUR L'INFORMATION

Le nuage de Tchernobyl est passé sur la France. Son passage a été détecté par tous les sites nucléaires. Les appareils de mesure ont déclenché les alarmes et ont souvent été saturés. Les S.P.R. ont été systématiquement mis en alerte et effectué un grand nombre de mesures.

L'U.S.F.N.-C.F.D.T. dénonce avec force l'ignorance dans laquelle la population française a été tenue par les pouvoirs publics malgré cette connaissance précise de l'état de la situation.

Dans le groupe C.E.A. les C.H.S.-C.T. n'ont pas été informés des mesures enregistrées alors qu'ils auraient dû être tenus régulièrement au courant de l'évolution de la situation.

Des situations anormales se sont produites pour les travailleurs en zone contrôlée puisqu'ils ont déclenché les appa-

reils de mesure en entrant en zone. Le manque d'information a parfois laissé les travailleurs dépourvus devant cette situation. Les mesures de contrôle de sortie n'étaient plus significatives et ont parfois amené à remonter les seuils.

Une telle situation conforte la C.F.D.T. dans sa demande de mise en place d'un suivi radiologique des travailleurs du nucléaire pendant toute leur carrière sous forme d'un carnet médical du type « passeport nucléaire ».

Si aujourd'hui certains responsables affirment que les conditions de sécurité dans les installations nucléaires françaises sont meilleures qu'en U.R.S.S. ou aux Etats-Unis, ils oublient un peu vite que la situation actuelle a été obtenue notamment grâce aux batailles que la C.F.D.T. a dû mener inlassablement contre eux pour améliorer les conditions de sécurité, ce qui lui a valu parfois de violentes attaques, et notamment d'être taxée d'antinucléaire.

va passer à 9 480 F par mois au 1<sup>er</sup> juillet 86. Il restera à ce niveau jusqu'au 31 décembre 1986.

## PRÉVISIONS

Pour la première fois depuis 1969, la croissance pourrait courir plus vite que l'inflation dans la plupart des pays Européens en 1986. Mais en 1987 et 1988, la hausse des prix s'élèverait à nouveau jusqu'à 4 % selon l'Institut de conjoncture Data Ressources International. Le PIB verrait sa progression ramenée à 2,5 %. L'explication de l'Institut est que « l'impact de la baisse du prix du pétrole sur les taux d'inflation est temporaire ». Le DRI décerne la palme à la R.F.A. : croissance maximale en 1986 (+ 4,2 %) et inflation minimale (+ 0,3 %), tandis que le Royaume-Uni verrait ses performances ralenties : la forte progression du PIB en 1985 (+ 3,1 %) étant essentiellement un rattrapage d'activité, après la grève des mineurs de charbon, elle serait ramenée à un taux plus modeste (2,4 %). Phénomène inverse en France pour s'être singularisé par de médiocres résultats en 1985 (+ 1,1 % de croissance), elle ferait un « bond » à + 2,7 % en 1986, essentiellement imputable à la « manne pétrolière ». Évaluée à 72 milliards cette année (et à 12 milliards en 1987), elle serait répartie équitablement entre les différents agents économiques : notamment 6 milliards à l'Industrie, 28 milliards au secteur domestique (ménages et services), 27 aux transports et 8 aux raffineurs, d'où une reprise attendue de l'investissement industriel (+ 4,3 %) comme de la consommation (+ 3 %).



## ● ATELIER DU NORD ET DE L'OUEST (ARNO) A BREST

### Elections C.E.

Depuis toujours, la C.G.T. avait un quasi monopole dans les entreprises de réparation navale de Brest.

Les élections qui viennent d'avoir lieu au comité d'entreprise des ARNO constituent une brèche sérieuse dans ce monopole.

En effet, dans cette entreprise de près de 600 salariés, la C.F.D.T. passe de 17 à 32 % des voix. Elle gagne 10 % dans le premier collège et obtient 80 % dans le 2<sup>e</sup> collège, où la C.G.T. disparaît. La C.G.T. n'a plus que 3 élus, tandis que la C.F.D.T. gagne deux sièges et la C.G.C. (3<sup>e</sup> collège) 1 siège.

Ces résultats ont permis à la C.F.D.T. d'obtenir le poste de trésorier du C.E. et d'avoir un élu de plus au C.C.E. et au conseil d'administration du groupe.

Il faut noter que ces résultats positifs ont été obtenus après la signature par la C.F.D.T. des « congés conversion » et de la garantie de ressource à 70 %, auxquels la C.G.T. s'est vivement opposée, accusant la C.F.D.T. de trahison !

## ● Etablissement HOBART de SAINS-DU-NORD

La C.F.D.T. confirme sa première place !

### Elections D.P.

#### 1<sup>e</sup> collège

Inscrits : 139  
Votants : 121  
C.F.D.T. : 54,8 % (+ 2 %) 4 sièges  
C.G.T. : 43,5 % (- 3 %)

#### 2<sup>e</sup> collège

Inscrits : 25  
Votants : 25  
C.F.D.T. : 23 voix

### Elections C.E.

C.F.D.T. : 52,9 % (+ 1 %)  
C.G.T. : 46,4 % (- 1 %)

## ● Centre d'études nucléaires de SACLAY (C.E.A.)

Encore une progression de la C.F.D.T. !

### Elections D.P.

Collège cadres-ingénieurs  
Inscrits : 2 254  
Votants : 1 076  
Exprimés : 1 067

C.F.D.T. : 34,21 % (+ 4,94 %)  
C.G.C.-C.F.T.C. : 40,39 % (- 5,56 %)  
C.G.T. : 17,24 % (+ 1,44 %)  
F.O. : 8,15 % (- 0,85 %)

Le quorum n'ayant pas été atteint, un deuxième tour sera nécessaire.

### Collège ouvriers-employés-techniciens-maîtrises

Inscrits : 3 835  
Votants : 2 116  
Exprimés : 2 076  
C.F.D.T. : 35,26 % (+ 5,58 %)  
C.G.C.-C.F.T.C. : 9,07 % (- 2,72 %)  
C.G.T. : 29,54 % (+ 1,71 %)  
F.O. : 16,68 % (- 3,57 %)  
Autonomes : 9,45 % (- 1,01 %)

### Tous collèges confondus

Inscrits : 6 089  
Votants : 3 192  
Exprimés : 3 143  
C.F.D.T. : 34,90 % (+ 5,35 %)  
C.G.C.-C.F.T.C. : 19,71 % (- 3,24 %)  
C.G.T. : 25,36 % (+ 1,47 %)  
F.O. : 13,76 % (- 2,77 %)  
Autonomes : 6,24 % (- 0,81 %)

## ● JEUMONT-SCHNEIDER NORD

### Elections D.P.

1<sup>e</sup> collège  
Inscrits : 1 144  
Votants : 698  
C.F.D.T. : 132 voix (+ 2,2 %)  
C.G.T. : 194 voix (+ 2,8 %)  
F.O. : 182 voix (- 3,4 %)  
C.F.T.C. : 53 voix (- 0,9 %)  
C.G.T.-D.I. (autonomes) : 99 voix (- 0,7 %)

#### 2<sup>e</sup> collège

Inscrits : 742  
Votants : 431  
C.F.D.T. : 63 voix (+ 5,7 %)  
C.G.T. : 64 voix (+ 0,6 %)  
F.O. : 161 voix (- 11,9 %)  
C.F.T.C. : 32 voix (- 0,3 %)  
C.G.T.-D.I. (autonomes) : 83 voix (+ 6,6 %)

La progression de la C.F.D.T. s'explique par l'excellent travail fourni par la section face aux plans successifs de restructuration et de licenciements de cette entreprise. Travail efficace au niveau de l'action mais aussi de la réflexion qui a été concrétisé par la publication d'un important document édité par la section faisant des propositions sérieuses de diversification et de réorientation de Jeumont-Schneider Nord avec comme idée directrice : L'EMPLOI.

## ● MERLIN-GERIN (Grenoble, Voiron, Neuilly)

### Elections D.P.

Inscrits : 8 030  
Exprimés : 6 226

#### 1<sup>e</sup> collège

C.F.D.T. : 747 voix (27,8 % ; + 1,56 %)  
C.G.T. : 1 518 voix (56,6 % ; - 0,21 %)

F.O. : 355 voix (13,22 % ; 1,32 %)  
C.G.C. : 60 voix (2,25 % ; - 0,05 %)

### 2<sup>e</sup> collège

C.F.D.T. : 1 274 voix (36,01 % ; + 3,25 %)  
C.G.T. : 650 voix (18,38 % ; - 0,12 %)  
F.O. : 540 voix (15,28 % ; - 2,52 %)  
C.G.C. : 1 066 voix (30,13 % ; + 0,57 %)

### Tous collèges confondus

C.F.D.T. : 2 021 voix (32,47 % ; + 2,65 %)  
C.G.T. : 2 169 voix (34,84 % ; - 0,88 %)  
F.O. : 896 voix (14,39 % ; - 1,94 %)  
C.G.C. : 1 126 voix (18,09 % ; + 0,19 %)

La C.F.D.T. progresse donc de 2,65 %. La section de Merlin-Gérin attribue cette progression aux positions réalistes qu'elle a défendues sur les salaires, les transports et l'aménagement du temps de travail.

Soulignons la progression sans cesse constante de la C.F.D.T. à Merlin-Gérin, notamment sur l'établissement de Grenoble. Cette progression s'accompagne d'une régression non moins constante de la C.G.T.

En 1977, la C.F.D.T. obtenait 11,69 % des suffrages alors que la C.G.T. en obtenait 57,28 %. Au fil des ans, la différence entre les deux organisations, s'est progressivement amenuisée.

En 86, l'écart n'est plus que de 4 points, alors qu'il était supérieur à 45 % en 77.

Quatre points en 86 ! Et en 87 ? 1987 sera-t-elle l'année où la C.F.D.T. devancera la C.G.T. à Merlin-Gérin ? Cela paraît être le sens de l'histoire !

## ● R.V.I. Suresnes

### Elections D.P.

#### 1<sup>e</sup> collège

C.F.D.T. : 30 voix (27,53 % ; + 4,17 %)  
C.G.T. : 65 voix (59,63 % ; - 6,06 %)  
F.O. : 14 voix (12,84 % ; + 1,89 %)

#### 2<sup>e</sup> collège

C.F.D.T. : 84 voix (25,22 % ; + 4,62 %)  
C.G.T. : 68 voix (20,42 % ; - 0,88 %)  
C.G.C. : 155 voix (46,55 % ; - 1,13 %)  
F.O. : 26 voix (7,81 % ; - 2,61 %)

### Tous collèges confondus

C.F.D.T. : 25,79 % (+ 4,53 %)  
C.G.T. : 30,09 % (- 1,90 %)  
C.G.C. : 35,07 % (- 1,13 %)  
F.O. : 9,05 % (- 1,50 %)

## ● S.M.N. (Société Métallurgique de Normandie)

### Elections D.P.

#### 1<sup>e</sup> collège

Inscrits : 2 674  
Exprimés : 68,66 % (- 2,84 %)  
C.F.D.T. : 41,07 % (+ 2,54 %)  
C.G.T. : 58,93 % (- 2,54 %)

#### 2<sup>e</sup> collège

Inscrits : 3 448  
C.F.D.T. : 60,82 % (+ 4,66 %)  
C.G.T. : 22,83 % (+ 1,47 %)  
C.G.C. : 16,34 % (- 6,11 %)

### Tous collèges confondus

Inscrits : 3 448  
Exprimés : 66,53 % (- 2,78 %)  
C.F.D.T. : 44,25 % (+ 2,78 %)  
C.G.T. : 51,30 % (- 1,87 %)  
C.G.C. : 4,45 % (- 0,91 %)

## ● ELECTIONS DU C.A. D'ALCATEL

	Résultat du 21.05.86	Résultat de référence (84)	Ecart
<b>Participation</b>	<b>56,7 %</b>	<b>67 %</b>	<b>- 10,3 %</b>
C.F.D.T.	30,9 % 2 élus	28,0 % 1 élus	+ 2,9 % + 1 élus
F.O.	13 % 0 élus	16,3 % 1 élus	- 2,7 % - 1 élus
C.G.T.	37 % 2 élus	34,5 % 2 élus	+ 2,5 % -
C.F.T.C.	5,2 % 0 élus	5,2 % 0 élus	-
C.G.C.	13,8 1 élus	18,6 1 élus	- 4,8 % -

**Commentaire :** il est difficile de trouver une base de comparaison indiscutable compte tenu des remaniements importants intervenus (2 plans sociaux, fusion-scission de 3 sociétés, transferts entre centre).

Néanmoins quelques résultats se dégagent nettement :

1) Participation inférieure à celle de 84, notamment en région parisienne (centre les plus touchés dans les plans sociaux actuels).

Cette participation reste toutefois, en moyenne, supérieure à celle des élections professionnelles, ce qui prouve l'attachement des travailleurs à la loi de DSP.

2) La C.F.D.T. est la principale bénéficiaire de cette élection :

- elle est la seule à gagner 1 siège,
- elle réalise, la progression la plus importante chez les ingénieurs et cadres où elle devance la C.G.C. dans la plupart des grands centres et dans plusieurs établissements de fabrication : ORMES, PONTARLIER, COUTANCES, EU, SAINTES, ARCEUIL.

## SOUSCRIPTION NATIONALE 1986

# Pour qui les gros lots ?

Comme chaque année, la Fédération a effectué le tirage des billets gagnants pour les gros lots nationaux. Ceux-ci viennent s'ajouter aux nombreux lots régionaux et locaux.

C'est le mercredi 21 mai que le tirage a eu lieu dans les locaux de la F.G.M.M. Les Unions Mines Métaux ont été informées immédiatement par télécopieur.

Que les heureux gagnants se fassent connaître !

- le numéro 160 592 gagne une Super 5 Renault
- le numéro 195 957 gagne un magnétoscope Thomson
- le numéro 106 806 gagne un mini-ordinateur Thomson
- le numéro 190 806 gagne une télé couleur Thomson
- le numéro 170 243 gagne une mini-chaîne Hi-Fi.

Tous les autres numéros gagnants seront partout annoncés par les syndicats et les Unions Mines Métaux.

Es-tu un de ceux à qui la chance a souri ?

## SOMMAIRE

● LE CHARBON LORRAIN OU LE CATASTROPHISME ORGANISE	2
● EDITORIAL : Adhérents, tu es le pivot de notre action	3
● LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES MINES	4-5
● BRIQUETS DUPONT	6
● OBJECTIF : Un jeune - Un emploi	7-8-9
● LES JEUNES	10
● CRICKET	11
● UNE CONSULTATION NATIONALE	12-13